

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués du printemps 2014

Date: Mercredi, le 16 avril 2014 – de 10h00 à 16h55

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal, Froburgstrasse 3, Olten

Présents: 98 délégués (selon le registre des délégués), membres du Comité et des commissions, colla-

borateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste de pré-

sence

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Christian Voegeli, Coordination de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, Ordre du jour, Scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 13 novembre 2013
- 1.3 Rapport annuel 2013
- 1.4 Adoption des comptes 2013 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion

2 Élections et autres décisions

- 2.1 Adieux à Claudia Lazzarini
- 2.2 Élection de deux nouveaux membres au Comité
- 2.3 Initiatives populaires sur la sécurité alimentaire et sur les denrées alimentaires (motion de Bio NWCH)
- 2.4 Commerce équitable sur le marché du lait bio (motion des Bärner Bio Bure)

3 Cahier des charges

- 3.1 Production de lait et de viande basée sur les herbages
- 3.2 Interdiction des médicaments contenant des OGM
- 3.3 Utilisation des digestats liquides et solides (motion des organisations membres de Suisse centrale)
- 3.4 Exigences sociales (motion de Bio Genève)

4 Informations

- 4.1 Optimisation des structures des commissions
- 4.2 Sélection végétale biologique
- 4.3 Rapport sur les affaires politiques
- 4.4 Conférence de Maya Graf, ancienne présidente du Conseil national

1 Points statutaires

1.1 Accueil, Ordre du jour, Scrutateurs

Le Président Urs Brändli et la vice-présidente Danielle Rouiller souhaitent la bienvenue aux délégués au nom du Comité et Daniel Bärtschi, le directeur, au nom du secrétariat. Personnes excusées: Christian Butscher (Comité), Christine Siegrist (CLTC), Hélène Bougouin (FiBL), Ernst Frischknecht (ancien Président), Werner Scheidegger (ancien Président), Patrick Aebi (OFAG), Peter Jossen (bio.inspecta), Ueli Steiner (bio.inspecta) et Rudi Vierbauch (Bio Austria).

Sont désignés comme scrutateurs: Rahel Kilchsperger (Bärner Bio Bure) – cheffe du bureau de vote – Daniel Gürber (Bioterra), Christian Mathys (Bio ZH-SH), Gustav Möckli (Bio Ostschweiz), Adrian Knuchel (Bärner Bio Bure) et Jean-Yves Clavien (Biovalais).

L'ordre du jour est adopté sans modifications. Six motions concernant des points à l'ordre du jour ont été déposées depuis l'envoi préparatoire (elles seront présentées lors des points correspondants). D'autres motions peuvent être déposées au bureau de vote. Les 100 délégués et les 38 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 95 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. En tout, 98 délégués étaient présents à cette assemblée!

⇒ L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.

1.2 Procès-verbal de l'AD du 13 novembre 2013

Le procès-verbal ne suscite ni questions, ni remarques ou compléments. Il est adopté à l'unanimité avec remerciement à son rédacteur, Christian Voegeli.

1.3 Rapport annuel 2013

Urs Brändli informe avec images et faits à l'appui sur l'année fédérative 2013. Le rapport annuel écrit a été déposé sur les tables. Le Comité a élu Toralf Richter comme médiateur pour les relations commerciales équitables. Les producteurs Bourgeon et les preneurs de licences peuvent s'adresser à l'organe de médiation, ce dernier n'est toutefois pas chargé des conciliations au sein de Bio Suisse. L'ICB AG a été créée. L'échange entre collègues a été intensifié au courant de l'année passée, des visites sur le terrain ont été proposées dans le domaine de la biodiversité. «Nous voudrions développer cela», explique le Président de Bio Suisse. «Avec la croissance réjouissante que connaît le marché, nous avons aussi besoin de plus de fermes bio en Suisse.» Environ 5'000 hectares se sont ajoutés à la surface bio l'année passée. Des nouvelles brochures d'information ont été élaborées, entre autres sur la durabilité. Les marchés bio régionaux ont continué à être soutenus. Urs Brändli remercie tous les acteurs qui se sont engagés au sein de la Fédération et dans les organisations membres en 2013.

1.4 Adoption des comptes 2013 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion

Claudia Lazzarini du Comité présente les comptes. À l'aide de graphiques et de tableaux, elle montre l'évolution des recettes et des dépenses sur plusieurs années, les montants qui ont été versés au FiBL, les coûts du déménagement à la Peter Merian-Strasse 34, les coûts de création de la filiale ICB AG ainsi que les provisions et les réserves. Le bilan et les comptes d'exploitation, y. c. le bouclement interne avec comparaison avec le budget et l'année précédente, ont été transmis aux délégués avec l'envoi préparatoire du 13 mars 2014. Les recettes se situent dans les 12,969 millions de francs, soit 1,274 million de francs ou 10,9 % de plus que le budget. Les recettes des droits de licences et d'utilisation de la marque s'élèvent à 7,390 millions de francs et sont donc 5,6 % au-dessus du budget. «L'estimation des recettes

est chaque fois réalisée tôt dans l'année et elle ne s'est pas révélée très précise», justifie le membre du Comité responsable du dicastère. Les contributions de la Confédération et autres fonds pour la promotion des ventes liés à la réalisation des campagnes ont aussi connus une évolution réjouissante. Les dépenses se montent à environ 12,803 millions de francs, soit 1,056 million de francs ou 9 % de plus que le budget. Le dépassement du budget est d'une part dû aux promotions pour les groupes des produits lait, légumes et œufs (environ 400'000 francs), pour lesquelles les interprofessions avaient mis des montants correspondants à disposition. D'autre part, les actions du Bio Pool, c'est-à-dire d'ICB, ont été amorties (frs. 30'000.-) et une correction de valeur de 100'000 francs a été effectué sur le prêt à Bio Schwand AG. Il en résulte un excédent de recettes de 166'294 francs. Le Comité propose aux délégués de mettre 120'000 francs de l'excédent à disposition du projet de conseil pour le bétail laitier et d'utiliser le reste, soit environ 46'300 francs, pour des projets de sélection végétale. Claudia Lazzarini présente une récapitulation de l'utilisation de l'argent de PSL: «La comptabilité actuelle ne permet malheureusement pas de démontrer clairement ce qu'il se passe avec cette argent.» Le système a toutefois fait ses preuves et il n'est pas prévu de le changer.

Ueli Künzle de Bergheimat souhaiterait un relevé des droits de licences avec une répartition entre ce qui vient des produits indigènes et des importés. Daniel Bärtschi: «Nous préparons actuellement une telle liste avec nos preneurs de licence.» Un rapport est en cours d'élaboration et sera à disposition. Il n'est toutefois pas possible de séparer systématiquement les droits de licences, en particulier pour les produits composés comme le yogourt moka.

Gottfried Rupprecht de la Trevision Treuhand und Revision AG a vérifié les comptes à Bâle sur mandat de l'AD. Le rapport de l'organe de révision a été envoyé avec l'envoi préparatoire. Bio Suisse a octroyé un prêt d'un demi-million à Bioschwand AG. «La valeur précise n'est pas connue, c'est pourquoi nous avons fait une provision de 100'000 francs», explique le vérificateur des comptes. Si l'ensemble du prêt est rendu, la provision pourra être dissoute, autrement, le risque est réparti sur plusieurs années.

Susanne Häfliger-Stäuble de la CG demande d'adopter les comptes 2013, en accord avec l'organe de révision. Le rapport de la CG a été transmis avec les documents préparatoires à l'AD. Le rapport ne suscite pas de questions.

Vote

- ? Qui accepte les comptes 2013 et l'affectation de l'excédent de recettes de 166'294 francs conformément à la motion (frs. 120'000.- pour le projet de conseil pour le bétail laitier et le reste d'environ 46'300 francs pour des projets de sélection végétale) et donc de donner décharge au Comité?
 - {forte majorité}
 - ? Qui refuse les comptes 2013? Fas d'opposition}
 - ? Abstention? * {pas d'abstention}
 - ⇒ Les comptes 2013 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion sont adoptés à forte majorité et sans opposition. L'excédent de recettes de 166'294 francs est utilisé de la manière suivante: 120'000 francs pour le projet de conseil pour le bétail laitier et les 46'294 francs restants pour des projets de sélection végétale. L'AD donne décharge au Comité pour la gestion des affaires en 2013.

2 Élections et autres décisions

2.1 Adieux à Claudia Lazzarini

Monika Rytz, collègue du Comité, fait les adieux au nom du Comité à Claudia Lazzarini. La paysanne bio des Grisons a travaillé trois ans durant au Comité de Bio Suisse et a dirigé le dicastère Finances et personnel. Claudia Lazzarini prévoit passer à nouveau plus de temps avec sa famille dans sa ferme à Puschlav. Dans le cadre de son activité au Comité, l'attention à sa famille a aussi souffert à cause des longs trajets.

2.2 Élection de deux nouveaux membres au Comité

Pour remplacer Josef Stutz et Claudia Lazzarini, deux nouveaux membres seront élus au Comité pour le restant du mandat, soit pour deux ans. Quatre candidats se sont annoncés pour les deux sièges: Claudio Gregori de Bergün GR (soutenu par Bio Grischun), Wendel Odermatt de Wolfenschiessen NW (soutenu par Bio Ob- und Nidwalden), Ruedi Voegele de Neunkirch SH (soutenu par Bio Zürich und Schaffhausen) et Hermann Arni de Schleumen BE (soutenu par les Bärner Bio Bure). Le poste a été publié dans le bioactualités 1/14 et sur le site internet de Bio suisse. Les cy et les lettres de motivation des trois premiers candidats ainsi que les lettres de recommandation des organisations membres (OM) se trouvent dans l'envoi préparatoire. La candidature d'Hermann Arni a été transmise après le délai pour l'envoi préparatoire. Les documents ont été transmis aux délégués par courriel. Les quatre candidats se présentent et des délégués des OM correspondantes expliquent pourquoi ils soutiennent leur candidat. André Horisberger, président de la Commission technique Grandes cultures souhaiterait avoir un producteur de grandes cultures en la personne de Ruedi Vögele au Comité. Vitus Schafer de Bio Fribourg remercie les quatre candidats, tous très qualifiés, de se mettre à disposition pour ce poste. Il recommande aux délégués d'élire le candidat bernois: «Il y a deux ans, les délégués ont, en élisant Josef Stutz, choisi une personne qui a été poussé dans cette fonction, opposé à un candidat motivé des Bärner Bio Bure et l'automne passé, l'agriculteur de Suisse centrale a déjà dû présenter sa démission.»

Élection de deux membres du Comité par bulletin secret

	l ^{er} tour (majorité absolue)	2 ^{ème} tour (majorité simple)
 bulletins distribués 	98	98
■ bulletins rentrés	98	98
■ bulletins blancs ou nuls	0	0
■ bulletins valables	98	98
■ majorité absolue	50	
ont obtenu des voix / sont élus		
Gregori Claudio, Bergün GR	62	_
Odermatt Wendel, Wolfenschiessen NW	48	44
Vögele Ruedi, Neunkirch SH	43	35
	43 28	35 19

[⇒] Sont élus pour le restant du mandat, soit pour deux ans, au premier tour Claudio Gregori de Bergün et au deuxième tour Wendel Odermatt de Wolfenschiessen.

2.3 Initiatives populaires sur la sécurité alimentaire et sur les denrées alimentaires (motion de Bio NWCH)

Maya Graf, conseillère nationale, a l'occasion de présenter l'initiative des Verts intitulée initiative pour des aliments équitables. Markus Ritter avait déjà pu présenter l'initiative sur la sécurité alimentaire de l'Union Suisse des paysans (USP) en automne passé. Maya Graf explique, transparents à l'appui, les raisons et le contenu de l'initiative. Les Verts commenceront à récolter les signatures en mai. La remise est prévue en novembre 2015 et après délibération au Conseil fédéral, l'initiative populaire sera débattue au Parlement. Ce processus prend au minimum quatre ans. Maya Graf demande de soutenir les deux initiatives, aussi bien celle sur la sécurité alimentaire de l'USP que l'initiative pour des aliments équitables des Verts.

Milo Stoecklin développe les arguments du Comité. Les deux initiatives ont rencontré beaucoup de sympathie auprès de la base de la Fédération, mais les désavantages ont également été soulevés. Le Comité a décidé d'adopter une position neutre vis-à-vis des deux initiatives populaires lancées sur le thème

de la sécurité alimentaire par l'Union Suisse des Paysans et des denrées alimentaires par les Verts et il a mis le sujet à l'ordre du jour de l'AD au point Informations. Bio Nordwestschweiz n'était pas d'accord avec cette approche et a demandé par le biais d'une motion que la position de Bio Suisse soit déterminée par l'Assemblée des délégués. Le Comité de Bio Suisse craint que certains représentants de l'initiative de l'USP souhaitent surtout annuler la PA 14-17 avec l'initiative. De plus, la constitution couvre déjà tous les souhaits formulés dans cette initiative. «L'initiative de l'USP est par conséquent inutile et elle mobilise des ressources que Bio Suisse préfèrerait utiliser pour développer d'autres thèmes politiques», explique le membre du Comité. Concernant l'initiative des Verts, le Comité a peur de perdre un argument en faveur des produits indigènes si des exigences sont fixées dans la loi pour les produits importés. Pourquoi les consommateurs achèteraient-ils des produits indigènes chers si l'état leur garantit que les produits étrangers sont aussi bons voir meilleurs que les suisses? Les avis des agriculteurs étaient très divergents lors des discussions sur la PA 14-17. L'USP a trouvé un thème qui relie les paysans en lançant son initiative. L'initiative apportera des réponses mais pas des solutions. Chaque agriculteur Bourgeon peut soutenir l'initiative de manière indépendante mais, s'il-vous-plaît, ne forcez pas Bio Suisse à le faire.

Esther Zeltner, Bio Nordwestschweiz: «Notre motion a pour objectif de discuter le sujet à l'AD et de laisser les délégués déterminer la position de Bio Suisse.» Les deux initiatives contiennent des points qu'il vaut la peine de soutenir. «Nous demandons que les deux soient soutenues.»

Herbert Schär, Bio Ostschweiz, a transmis une motion le 11.4.2014. Bio Ostschweiz souhaite que la décision de soutenir les deux initiatives sur la sécurité alimentaire (USP) et sur les denrées alimentaires (les Verts) soit prise séparément car il s'agit de deux thèmes différents et l'initiative des Verts n'est pas encore officiellement lancée. Bio Suisse devrait soutenir officiellement l'initiative de l'USP sur la sécurité alimentaire et le Comité devrait décider des mesures judicieuses. Concernant l'initiative des Verts, les agriculteurs de suisse orientale recommandent la position neutre du Comité.

Ueli Künzle, Bergheimat, a également demandé par le biais d'une motion du 11.4.2014 de procéder à un vote séparé pour les deux initiatives. Mais Bio Suisse devrait soutenir officiellement les deux initiatives. Le Comité de Bio Suisse doit ensuite décider d'une participation à la récolte des signatures ainsi que d'un éventuel soutien financier. Maurus Gerber ne laisse pas passer l'argument de Bio Suisse que l'initiative de l'USP a pour but de revenir à avant la PA 14-17. Il demande une plus grande sécurité de planification pour les agriculteurs.

Willy Cretegny, Bio Genève, soutient la motion de Bio Nordwestschweiz. Bio Suisse devrait soutenir les deux initiatives. Les deux visent à favoriser les produits indigènes même si cela n'est pas dit directement. Le viticulteur avait déjà soutenu le référendum contre la PA 14-17. Les initiatives permettent de maintenir les débats. Il voudrait savoir si l'USP soutient aussi l'initiative des Verts.

Francis Egger, USP, souligne l'importance du soutien de Bio Suisse: «Nous avons déjà récolté plus de 90'000 signatures et nous pourrons déjà la transmettre en juillet. Les deux initiatives sont complémentaires. Le texte de l'initiative se situe au niveau constitution, c'est pourquoi il est très général. La concrétisation se fera, après adoption, au niveau des lois. «Nous avons bien travaillé avec les Verts et avons fondamentalement une grande sympathie pour l'initiative sur les denrées alimentaires», explique le responsable du Département économie, formation et relations internationales à l'USP. Mais le texte définitif n'a pas encore été discuté.

Urs Brändli souligne que chaque producteur bio est membre de l'USP et que beaucoup d'entre eux ont aidé à collecter des signatures. Bio Suisse ne devrait pas investir de l'argent dans le soutien de l'initiative. Esther Zeltner, Bio Nordwestschweiz: «Notre motion n'a pas pour but d'obliger à accorder de l'argent. Il s'agit d'apporter un soutien idéel.»

1) Vote sur la décision séparée ou en paquet des deux initiatives populaires

- ? Qui souhaite décider séparément des deux initiatives populaires? * {24 voix}
- ? Qui souhaite décider en bloc des deux initiatives populaires? F (65 voix)

2) Vote en bloc

- ? Qui souhaite que Bio Suisse soutienne officiellement les deux initiatives populaires sur le thème de la sécurité alimentaire (USP) et sur les denrées alimentaires (les Verts) ? F (39 voix)
- ? Qui souhaite que Bio Suisse adopte une position neutre vis-à-vis des deux initiatives populaires lancées ?
 - \$\text{\$51 voix}\$
- ? Abstentions: * {4 abstentions}

L'Assemblée suit la position du Comité et décide d'adopter une position neutre. Les initiatives ne sont actuellement ni soutenues, ni rejetées. Bio Suisse se penchera ultérieurement à nouveau sur les deux initiatives et sur d'éventuelles contre-projets et décidera, le cas échéant, d'une recommandation de vote. Jusque-là, Bio Suisse s'attèlera à ce que les éléments critiques de la politique agricole actuelle 2014-2017 soient améliorés.

2.4 Commerce équitable sur le marché du lait bio (motion des Bärner Bio Bure)

Bruno Wermuth: Les Bärner Bio Bure ont déposé la motion avec la Berner Biomilch Gesellschaft. Ils souhaitent un marché du lait bio suisse qui fonctionne de manière solidaire. Par ce biais, ils veulent obtenir que tous les producteurs de lait bio de la ligne blanche (lait pour l'industrie) participent à la mise en valeur des surplus. Bio Suisse doit élaborer une proposition en ce sens. Il ne s'agit pas de créer un fond pour payer les pertes mais de susciter de la transparence et de favoriser le dialogue. Il s'agit de rassembler tous les acteurs du marché autour d'une seule table en passant par la Commission technique Lait bio. L'objectif est de mettre en confiance et de trouver des solutions à des problèmes aiguës sur le marché du lait bio. Kathrin Schneider, présidente des Bärner Bio Bure, avoue que la situation est délicate et qu'il y a un besoin urgent d'agir: «En région de montagne, il y a des agriculteurs bio qui ont un prix du lait bio plus bas que celui des voisins conventionnels.»

Ueli Künzle, Bergheimat, a demandé par motion du 11.4.2014 que le Comité de Bio Suisse soit mandaté d'élaborer des modèles pour la régulation interne des quantités au niveau des producteurs et de les soumettre à l'AD de l'automne 2014. Il regrette que les spécialistes du marketing de Bio Suisse ne soient jusqu'à présent pas parvenus, avec annuellement presque 900'000 francs de contribution de PSL, à maintenir le marché du lait bio plus ou moins en équilibre. Il faut que l'argent de PSL soit utilisé plus efficacement. Il s'agit de trouver des moyens et des chemins pour que, par nous-mêmes, nous parvenions à avoir l'équilibre de l'offre et de la demande en mains sans devoir déclasser du lait bio dans le canal conventionnel. Avec la motion des Bärner Bio Bure, nous courrons le risque que ce soit une fois de plus les producteurs modérés qui soient pénalisés et les «trayeurs turbos» récompensés. Le titre «Commerce équitable» n'est pas tout à fait correct, la motion touche plutôt à la solidarité. Maurus Gerber, Bergheimat, ajoute: «Il est préférable que nous parvenions à gérer les quantités déjà au niveau de la production et pas seulement au niveau écoulement.»

Urs Brändli: «Nous constatons qu'il y a un besoin d'agir, c'est pourquoi nous soumettons un contreprojet.» Motion: Le Comité de Bio Suisse reçoit le mandat de s'engager auprès des acteurs du marché du lait bio pour des conditions équitables entre les producteurs de lait bio. Il présentera un rapport lors de l'AD de l'automne 2014. «Nous avons, ces dernières années, déjà discuté et expérimenté de nombreuses solutions», se rappelle l'ancien président de la CT Lait. Le commerce équitable ne peut pas être imposé.

Maurus Gerber, Bergheimat, et Bruno Wermuth, Bärner Bio Bure, retirent leurs motions en faveur du contre-projet du Comité.

Vote

- ? Qui souhaite que le Comité de Bio Suisse s'engage auprès des acteurs du marché du lait bio pour des conditions équitables entre les producteurs de lait bio et qu'il présente un rapport lors de l'AD de l'automne 2014? Forte majorité}
- ? Opposition: Qui rejette la motion? Fast d'opposition?

- ? Abstention: * {1 abstention}
- ⇒ Le Comité de Bio Suisse reçoit le mandat de s'engager auprès des acteurs du marché du lait bio pour des conditions équitables entre les producteurs de lait bio. Il présentera un rapport lors de l'AD de l'automne 2014.

3 Cahier des charges

3.1 Production de lait et de viande basée sur les herbages

Urs Brändli: Le nouveau programme dans la Politique agricole 14-17 «Production de lait et de viande basée sur les herbages» (PLVH) doit devenir contraignant pour toutes les fermes Bourgeon à partir de 2018. Le Comité a repris ce souhait de la table ronde du lait bio et de la Commission de labellisation agricole. Cela signifie que les animaux consommant du fourrage grossier seraient à l'avenir affouragés avec au minimum 75 % d'herbages dans la ration en plaine et 85 % en région de montagne. Par cette mesure, Bio Suisse continue à renforcer la valeur du lait Bourgeon et des produits carnés Bourgeon pour qu'à l'avenir ils occupent une position encore plus écologique et sociétalement durable. La PLVH est une stratégie et elle est adaptée au Bourgeon. L'orientation stratégique de l'alimentation animale a déjà fait son entrée dans le Cahier des charges en 1992: l'affouragement des animaux ne devrait pas concurrencer directement l'alimentation humaine. Des valeurs essentielles ont été définies pour répondre à cette exigence: Les ruminants doivent être nourris avec au minimum 90 % de fourrage grossier frais, séché ou ensilé. L'affouragement d'au maximum 10 % de concentrés reste autorisé. La plus grande partie des concentrés vient de l'étranger, les protéines pour plus de 90 %. Les grandes cultures fourragères telles que le maïs d'ensilage évincent les autres grandes cultures qui servent directement à l'alimentation humaine. Une proportion élevée de maïs d'ensilage dans la rotation n'est pas bonne pour le sol (érosion, récolte). Avec les légumineuses, les prairies temporaires peuvent en partie couvrir elles-mêmes leurs besoins en éléments nutritifs. L'herbe doit constituer la partie principale de la proportion de fourrage grossier. Les organes de Bio Suisse ont décidé de ne pas adapter des points clés individuels (p. ex. limiter les concentrés à 5 %) mais plutôt de définir le programme PLVH comme norme Bourgeon contraignante à moyen terme. En connaissant le plus tôt possible la direction que prend le Bourgeon, les agriculteurs Bourgeon pourront mieux s'y adapter. C'est pour cette raison que cette directive est soumise à approbation aujourd'hui déjà. Des estimations laissent supposées qu'une majorité claire remplie déjà les conditions PLVH. Ce qui est nouveau, c'est la définition de la proportion minimale d'herbe dans la ration: plaine 75 % et région de montagne: 85 %. Tout le reste est pratiquement identique aux directives actuellement valables. Si les vaches ne sont pas adaptées à l'exploitation et au fourrage existant, il est nécessaire d'agir. La santé animale et l'utilisation des antibiotiques sont fortement liées à l'alimentation.

Esther Zeltner de Bio Nordwestschweiz a déposé une motion concernant le point sur la PLVH le 8.4.2014. L'assemblée générale a décidé de déposer une motion de renvoi. Il faut mettre la modification du Cahier des charges en attente jusqu'à ce que les questions en suspens soient réglées. Le programme n'a pas encore fait ses preuves dans la pratique et le nombre de fermes concernées n'est pas encore connu. La PLVH ne fixe pas d'où doit provenir l'herbe pour l'alimentation. L'affouragement de maïs d'ensilage correspond au principe de donner des aliments fourrager provenant de l'exploitation contrairement à la luzerne achetée en Italie. Base de calcul: la PLVH compte avec une consommation insuffisante. Le maïs constitue une bonne alternative pour les emplacements secs. L'affouragement du maïs d'ensilage riche en énergie et en fibres brutes apporte une importante contribution au bien-être des animaux. La production dans l'exploitation permet de garder les éléments nutritifs dans le cycle de son exploitation. Des investissements récents dans les installations de silo sont remis en question par la PLVH.

Helmuth Gstöhl, Bio Liechtenstein: Les organisations membres Bio Liechtenstein, Bio Ostschweiz et Bio Grischun ont déposé le 10.4.2014 la motion de reporté le point sur la PLVH d'une année. Les organes de Bio Suisse, qui s'occupent de l'orientation de la stratégie d'affouragement, sont, en outre, mandatés d'impliquer la base de manière active dans le processus de formation d'opinion. Il y a de bonnes raisons de rendre la PLVH obligatoire. Mais il faut d'abord avoir une discussion de principe.

Thomas Herwig: L'assemblée générale de Bio Jura a décidé de rejeter la PLVH. Chaque producteur bio doit décider lui-même s'il veut participer au programme PLVH. Ce programme de la Confédération s'adresse à des producteurs individuels et pas à des organisations entières. Le marché du lait bio allemand va connaître un essor avec la suppression des contingents laitiers, ce qui conduira à une plus forte concurrence. Jakob Treichler de Bio Zug recommande de rejeter le point. Les exploitations avec grandes cultures seraient tendanciellement pénalisées.

Urs Brändli explique la procédure de vote sur le thème PLVH: il s'agit de d'abord de départager la motion de renvoi de Bio NWCH et la motion de renvoi de Suisse orientale. Ensuite vient le vote sur le renvoi et finalement, si le point n'est pas renvoyer, le vote sur la modification du Cahier des charges. Esther Zeltner retire la motion de Bio NWCH en faveur de celle de Bio Liechtenstein, Bio Ostschweiz et Bio Grischun. Il n'est ainsi plus nécessaire de départager les deux motions de renvoi.

Vote sur le renvoi de la directive PLVH

- ? Qui souhaite renvoyer la décision sur la PLVH, c'est-à-dire que la modification du CDC sera soumise au vote lors d'une AD suivante? (62 voix)
- ? Opposition: Qui refuse le renvoi, c'est-à-dire que le vote sur la modification du CDC concernant la PLVH a lieu aujourd'hui? * {21 oppositions}
- ? Abstentions: * {pas comptées}
- ⇒ Les principes du Cahier des charges, Partie II, chapitre 4.2, Alimentation animale, ne seront pas changés pour le moment. Le point «Production de lait et de viande basée sur les herbages» est reporté d'une année. Les organes de Bio Suisse, qui s'occupent de l'orientation de la stratégie d'affouragement, sont mandatés d'impliquer la base de manière active dans le processus de formation d'opinion.

3.2 Interdiction des médicaments contenant des OGM

Monika Rytz, Comité: Bergheimat avait déposé une motion à l'AD il y a deux ans demandant d'interdire les médicaments vétérinaires fabriqués avec des OGM, de manière analogue à la production végétale où l'utilisation de produits phytosanitaires fabriqués avec de l'ingénierie génétique est aussi interdite. Le Comité fait aujourd'hui une proposition à l'AD: il s'agit d'interdire les médicaments vétérinaires, vaccins et autres immunobiologiques qui contiennent des organismes génétiquement modifiés. Les médicaments pour lesquels des OGM ont été utilisés lors d'une des étapes du processus de fabrication mais dont le produit final ne contient pas d'OGM restent autorisés selon la proposition du Comité. L'identification de ces produits est actuellement impossible parce qu'il n'est pas nécessaire de déclarer si des OGM ont été utilisés lors du processus de fabrication. Il est de toute façon évident que l'agriculture biologique place l'accent sur la prophylaxie et la santé des animaux au lieu de miser sur les traitements.

Vote sur les médicaments OGM

- ? Qui souhaite compléter le Cahier des charges, Partie II, chapitre 4.5 conformément à la motion du Comité? * {forte majorité}
- ? Opposition: Qui refuse cette modification du CDC? F (2 opposition)
- ? Abstentions? * {3 abstentions}

Les principes dans la Partie II, chapitre 4.5 Santé animale du Cahier des charges sont complétés de la manière suivante à partir du 1.1.2015:

Les médicaments vétérinaires, les vaccins et autres immunobiologiques qui contiennent des organismes génétiquement modifiés sont interdits.

3.3 Utilisation des digestats liquides et solides (motion des organisations membres de Suisse centrale)

Josef Bircher de Bio Luzern explique la motion des OM de Suisse centrale: des substrats inquiétants se retrouvent dans les installations de biogaz industrielles et semi-industrielles tels que glycérine et huiles ou déchets de la restauration et d'abattoirs. Les exploitants de ces installations cherchent des surfaces agricoles quasiment pour éliminer les digestats. L'effet fertilisant du lisier méthanisé correspond à celui de l'ammonium de nitrate. Leurs effets sur la fertilité du sol ne correspondent pas à la pensée bio. Les effets à long terme de la pollution du sol avec des matières polluantes organiques n'ont pas été étudiés. «Nous sommes en plus persuadés que la qualité intrinsèque des produits en souffre», souligne Josef Bircher. Il explique à l'aide de graphiques et de tableaux les définitions des substrats d'origine agricole et non agricole ainsi que les substances qui sont actuellement épandues dans les champs. Pour ces raisons, les organisations bio de Suisse centrale demandent de compléter le CDC, Partie II, chapitre 2.4 Fertilisation au niveau des principes et objectifs par ce texte: L'épandage sur les champs de matière fermentée provenant d'installations de biogaz peut avoir une influence négative sur la fertilité du sol et sur l'environnement. C'est pourquoi, il faut limiter l'utilisation des lisiers méthanisés et des digestats. L'Assemblée des délégués donne, en outre, mandat au Comité de régler l'utilisation des lisiers méthanisés et des digestats au niveau des règlements avec promulgation au 01.01.2015. Les initiateurs de cette motion des organisations bio de Suisse centrale souhaitent pouvoir participer à cette élaboration.

Monika Rytz, Comité, mentionne que les directives et limitations sur l'utilisation des digestats sont déjà assez volumineuses. «Le Comité est conscient du problème, l'approvisionnement en éléments nutritifs est toutefois un thème complexe», explique-t-elle. Il n'est pas judicieux de ne sortir qu'une pièce du puzzle. C'est pourquoi le Comité a formulé un contre-projet. Il souhaite instituer un groupe de travail qui devra traiter les questions ouvertes au sujet de l'utilisation des digestats et réviser les principes de la fertilisation en général. Il faudra non seulement examiner la reprise mais aussi la cession des engrais. Tous les cercles concernés doivent être impliqués (Bio Zentralschweiz...). Il ne faut pas introduire un nouveau principe dans le Cahier des charges aujourd'hui. La modification du CDC se fera au plus tôt pour le 1.1.2016. Monika Rytz présente sur des transparents les limitations existantes en matière d'utilisation des digestats.

Ueli Künzle, Bergheimat, a déposé une motion d'amendement le 11.4.2014. Le Cahier des charges, Partie II, chapitre 2.4 Fertilisation est à compléter de la manière suivante: La distance de transport des matières destinées à la méthanisation est limitée à 20 km à vol d'oiseau. Explication: L'article 2.4.3.2 du Cahier des charges «Engrais de recyclage» fixe des limites de distance. Si on veut limiter l'utilisation des lisiers méthanises et des digestats, il est logique que la distance minimale, c'est-à-dire celle de 20 km, s'applique aussi pour les transports d'approvisionnement des installations de biogaz.

Michael Müller, agriculteur Bourgeon et président de la Genossenschaft Ökostrom Schweiz: La motion de Suisse centrale aurait d'importantes conséquences pour les fermes bio. Ce serait aussi le cas dans sa ferme qui est exploitée biologiquement par la deuxième génération. Une discussion est souhaitée mais en incluant des commissions spécialisées. Il est disposé à participer à l'élaboration en commun.

Matthieu Glauser, Bio-Vaud: La situation en Suisse romande est différente de celle en Suisse centrale. Il n'y a que peu d'éléments nutritifs et les grandes cultures en ont besoin. Les déchets organiques des villes devraient être rendus aux fermes. L'interdiction du lisier méthanisé augmenterait l'utilisation d'engrais du commerce tels que Biorga dont la fabrication nécessite de l'énergie.

Hansueli Dierauer, FiBL: L'Institut de recherche de l'agriculture biologique dispose de deux experts qui se sont penchés de manière approfondie sur le sujet. Ils ont des contre-arguments pour chaque argument de la motion de Suisse centrale. Les installations de biogaz sont déjà soumises à des contrôles méticuleux. Il est certainement judicieux de discuter la question de la fertilisation.

Urs Brändli explique la procédure de vote. Le premier vote décidera de l'acceptation de la motion de Bergheimat sur l'introduction d'une distance maximale pour les engrais de recyclage. Il faut ensuite départager la motion des OM de Suisse centrale et le contre-projet du Comité et pour finir, il y aura le vote final sur les directives pour les lisiers méthanisés et les digestats. Ueli Künzle retire la motion de

Bergheimat sur la distance maximale pour les engrais de recyclage. Josef Bircher retire la motion des organisations membres de Suisse centrale du 13.2.2014 en faveur de la contre-proposition du Comité.

Vote directives lisiers méthanisés et digestats

- ? Qui souhaite que les principes de la fertilisation soient révisés (reprise et cession d'éléments nutritifs) en impliquant les cercles concernés et que le Cahier des charges soit adapté au plus tôt le 1.1.2016? Fforte majorité
- ? Opposition: Qui ne souhaite pas de modifications du Cahier des charges? Fas d'opposition}
- ? Abstentions? {1 abstention}
- ⇒ Les principes de la Partie II, chapitre 2.4 Fertilisation du Cahier des charges ne sont pas modifiés pour le moment. Le Comité institue un groupe de travail qui implique tous les cercles concernés (entre autre les initiateurs de la motion de Suisse centrale) pour traiter du thème. Le groupe de travail révise les principes de la fertilisation dans l'ensemble, pas seulement la reprise d'éléments nutritifs mais aussi la cession. La modification du Cahier des charges se fera au plut tôt pour le 1.1.2016.

3.4 Exigences sociales (motion de Bio Genève)

Willy Cretegny, Bio Genève, a exigé par une motion à l'AD (a été transmise le 13.3.2013 avec les documents pour l'AD) que Bio Suisse règle au niveau national les conditions de travail dans les fermes Bourgeon pour les collaborateurs agricoles. Le Comité doit édicter des exigences sociales minimales pour les fermes Bourgeon en Suisse, en particulier en ce qui concerne les salaires minimaux et les durées de travail maximales pour les employés agricoles. De plus, il intervient fermement auprès des autorités et des organisations agricoles pour une uniformisation des conditions de travail. Les coûts d'un employé agricole pour un maraîcher dans le canton de Genève sont aujourd'hui plus élevés que pour un collègue dans les autres cantons. Les prix versés pour les produits sont toutefois les mêmes. Le viticulteur genevois s'engage dans un exposée passionné pour l'adoption de conditions de travail justes. Les pionniers de Bio Suisse n'ont pas attendu l'Union Suisse des Paysans ou la politique pour s'engager en faveur d'une agriculture écologique. Il en va de même pour la responsabilité de Bio Suisse de s'engager en faveur de conditions de travail socialement justes dans les fermes Bourgeon en Suisse. Il s'agit, d'une part, d'une question d'image de ne pas avoir des normes sociales que sur le papier mais de les appliquer aussi dans la réalité et, d'autre part, de créer des exigences identiques pour toutes les entreprises agricoles en Suisse.

Monika Rytz: le Comité a formulé un contre-projet. Il souhaiterait n'entrer en matière que sur la deuxième partie de la motion et ce de la manière suivante: Le Comité intervient fermement auprès des autorités et des organisations agricoles pour une amélioration des conditions de travail. Explications: En 2007, Bio Suisse a introduit des normes sociales dans le Cahier des charges au niveau des dispositions légales. L'autodéclaration et les contrats écrits sont obligatoires. L'agriculture n'est pas soumise à la loi sur le travail. Le secteur s'est débrouillé avec des contrats-types de travail (CTT) pour l'agriculture au niveau cantonal. En règle générale, le CTT prévoit 55 h de travail par semaine. En 2013, Genève a réduit la durée de travail à 45 h par semaine. Les lignes directrices en matière de salaires sont négociées entre l'Union des Paysans et la représentation des employés. Bio Suisse n'est pas un partenaire pour la négociation des tarifs. Un salaire minimale de 3'200 francs a été convenu pour 2014 (soit 1% de plus qu'en 2013). Certains cantons reprennent ce salaire minimal dans leur CTT. Le salaire minimal dans le CTT genevois a été fixé à 3'300 francs. Monika Rytz présente une analyse des avantages et des inconvénients sur transparents.

Thomas Herwig de Bio-Jura s'exprime contre la motion mais relève tout de même que l'engagement de Willy Cretegny pour les employés est remarquable. Martin Köchli, Bioforum, regrette que les personnes à professions physiques se rabattent sur des métiers moins physiques et que les activités qui font suer soient repoussées au temps libre: «Si nous donnions la même reconnaissance sociale aux employés maraîchers qu'aux joggeurs, les problèmes seraient résolus.» Bruno Wermuth, Bärner Bio Bure: Le secteur agricole est conscient qu'une semaine de 45 heures est une illusion. Il y a même des intellectuels qui sont attirés par un retour à l'agriculture. Jakob Treichler, Bio Zug: «La motion de Bio Genève tient de-

bout mais si je devais payer ces salaires dans mon entreprise, ce serait très difficile.» Herman lutke Schipholt, Demeter, dit de manière laconique: «Je ne travaille que jusqu'à 17 heures, la traite fait partie des loisirs.»

Willy Cretegny: Bio Suisse a un label et un Cahier des charges et elle peut, si les délégués en ont la volonté, imposer ces exigences sociales en Suisse. «Les agriculteurs genevois travaillent aussi plus de 45 heures par semaine, sauf que ces heures supplémentaires sont payées.» De nombreux agriculteurs aimeraient payer des salaires équitables. Pour cela, nous devons avoir des prix aux producteurs qui le permettent. «Nous aimerions avoir demain la possibilité financière de payer des salaires justes à nos collaborateurs.»

Vote pour départager la motion du Comité et la motion de Bio Genève

- ? Qui souhaite procéder selon la motion de Bio Genève du 23.2.2014, c'est-à-dire que Bio Suisse est mandatée d'édicter des exigences sociales minimales pour les fermes Bourgeon en Suisse, en particulier en ce qui concerne les salaires minimaux et les durées de travail maximales? F (6 voix)

Vote final Exigences sociales

- ? Qui souhaite que le Comité de Bio Suisse intervienne fermement auprès des autorités et des organisations agricoles pour une amélioration des conditions de travail? [35 voix]
- ? Opposition: Qui refuse la motion? * {42 voix}
- ? Abstentions * {6 abstentions}
- ⇒ Aussi bien la motion de Bio Genève que le contre-projet du Comité sont refusées.

4 Informations

4.1 Optimisation des structures des commissions

Urs Brändli: Un groupe de projet s'est penché, sur mandat du Comité et sous la direction d'Urs Brändli, sur le travail des commissions et a développé des propositions d'optimisation. Membres: Danielle Rouiller (Commission de la formation), Monika Rytz (commissions de labellisation), Daniel Bärtschi (Direction), Hans Ramseier (Assurance qualité), Jürg Schenkel (Marketing), Christian Voegeli (direction du projet), Strohm Oliver (modérateur) et jusqu'en novembre passé Josef Stutz (commissions techniques). Urs Brändli présente, transparents à l'appui, à quel moment quelles personnes ont été intégrées au projet et les objectifs que la réforme doit permettre d'atteindre: 1) focaliser le Comité et ses organes sur leur rôle stratégique et sur les forces des effets innovants dans la Fédération; 2) décharger le Comité des tâches de détail, déléguer les compétences à de nouveaux organes subordonnés; conseil préliminaire des affaires du Comité dans les organes; les membres du Comité utilisent leur temps limité pour diriger la Fédération et pour des discussions stratégiques; 3) relier de manière plus efficace les commissions existantes avec le Secrétariat et les organes supérieurs; 4) renforcer le soutien dans certains secteurs du marché (lait, viande, œufs, grandes cultures, fruits, vin, légumes, herbes aromatiques et plantes ornementales); résoudre des conflits de rôle dans les commissions techniques; 5) dissocier les décisions d'image et d'assortiment des commissions de labellisation; encourager encore davantage la participation des membres aux décisions et au fonctionnement. Une révision complète des statuts est en cours d'élaboration. Elle sera soumise à l'AD de l'automne 2014 pour vote. La réforme doit ensuite être mise en œuvre dans un délai d'une année. Une Commission du Marché doit être instituée pour conseiller le Comité. Les commissions techniques sont restructurées en groupes d'experts pour conseiller le secrétariat. Les groupes d'experts sont représentés dans la Commission du Marché. Une Commission de l'Innovation est instituée et complétée en cas de besoin par une Commission de la formation (commission de la formation actuelle) et une Commission de la recherche. Une Commission de la Qualité est instituée et les commissions de labellisation actuelles y sont rattachées. Le Comité est déchargé des recours contre les décisions d'application du Cahier des charges (dorénavant la tâche de la Commission de la

Qualité). Il y a un représentant du Comité et de la direction dans chaque organe directement subordonné au Comité, ce qui doit permettre d'améliorer les liens entre les organes et la coordination de leur travail.

4.2 Sélection végétale biologique

Martin Bossard, responsable Politique: L'Assemblée des délégués du printemps 2013 avais adopté la nouvelle directive «Sélection végétale biologique». Les commissions travaillent actuellement à l'élaboration des règlements. Outre l'ingénierie génétique, la CMS est une autre méthode de sélection végétale contestée. Les cultures maraîchères posent un grand défi à ce niveau, car il s'agit de remplacer les variétés hybrides CMS. Un projet OQuaDu a été déposé à la Confédération. OQuaDu est la nouvelle ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire. Il y a également un projet de commercialisation qui est en cours d'élaboration en collaboration avec l'organisation Bioverita. Bio Suisse soutient aussi en 2014 des projets de sélection. 17 projets nous sont parvenus, 8 ont été approuvés. La société Sativa Rheinau AG travaille sur des crucifères tels que le brocoli avec l'objectif d'obtenir des alternatives aux variétés CMS, l'association GZPK sélectionne des variétés de blé panifiable, de pois de printemps, de légumineuses à battre, de tournesol et de maïs protéagineux comme alternative au soja. L'association Poma Culta recherche des variétés de pomme résistantes au feu bactérien. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) élabore une Stratégie pour la sélection végétale motivée par les interventions de Maja Graf. Un groupe de travail a été institué. L'Union suisse des paysans a soutenu le souhait d'avoir plus de sélection végétale pour l'agriculture biologique. Le rapport de l'OFAG sur l'ingénierie génétique sera publié prochainement. Il semblerait qu'une voie sans OGM resterait toujours possible. Les OGM posent aussi plus de problèmes que de solutions à l'agriculture conventionnelle.

4.3 Rapport sur les affaires politiques

Martin Bossard parle des affaires politiques en cours. Concernant le projet Swissness, c'est la règle du 80% qui semble l'emporter (100 % pour le lait) après que toutes les solutions possibles aient été discutées. C'est la solution que Bio Suisse a toujours favorisée. L'ordonnance est actuellement à l'OFAG pour mise en œuvre. «Le diable se cache dans les détails», explique le Responsable Politique. Des solutions sont cherchées pour les exploitations ayant des surfaces à l'étranger, les produits transformés, le chocolat suisse. Il s'agit de définir les ingrédients qui doivent être suisses. Si une matière première manque en Suisse, la croix suisse figurera aussi sur les produits. L'interprétation définitive suivra. Les ordonnances sur la Politique agricole 14-17 sont aussi encore en discussion. Concernant la production de lait et de viande à base d'herbages, l'OFAG est heureux, si Bio Suisse ne prend pas trop les devants. Un rapport sur les unités de main-d'œuvre standard UMOS (postulat de Leo Müller) est en cours d'élaboration. Le fait que les UMOS ne concernent pas seulement les paiements directs mais aussi le droit foncier constitue un défi. Le rapport final sortira le 5 mai, la réglementation est prévue pour 2016. L'institut de recherche Eawag a réalisé des analyses dans 5 cours d'eau du Plateau Suisse. Plus de 100 pesticides ont été trouvés, en moyenne plus de 75 par cours d'eau. Depuis 2007, il y a annuellement plus de 2000 tonnes de produits phytosanitaires qui sont vendus en Suisse. Greenpeace, Pro Natura, l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux et le WWF exigent que la Confédération établisse un plan pour réduire les pesticides. La comparaison avec l'Europe montre que les quantités de produits phytosanitaires utilisées en Suisse sont considérables, presque le double que celles utilisées par nos voisins. L'Allemagne a décidé d'établir un plan d'action national pour la réduction des pesticides. Suite à un postulat de la Conseillère nationale vert'libérale Tiana Moser, le Conseil fédéral examine si un plan d'action pour une minimisation des risques et une utilisation durable des produits phytosanitaires est nécessaire.

4.4 Conférence de Maya Graf, ancienne présidente du Conseil national

Pour clore l'AD de printemps de Bio Suisse, la Conseillère nationale verte et paysanne bio de la région de Bâle est invitée à s'exprimer. Elle souligne dans son exposé l'importance des familles paysannes. Leur importance ne se limite pas uniquement à cette Année internationale de l'agriculture familiale. «Le

monde est à l'image de ce que nous mangeons», explique la paysanne bio. Les terres assolées occupent environ 5 pourcent de la surface de la Terre. Une grande partie est cultivée par des familles paysannes qui ont des petites structures agricoles. Maya Graf parle des impressions récoltées lors d'un voyage à travers la Tanzanie qu'elle a eu l'occasion de faire l'année passée en tant que présidente du Conseil national. Elle cite, entre autres, des études qui considèrent que l'agriculture industrielle est un modèle dépassé. Le Rapport sur l'agriculture mondiale arrive à la conclusion que l'agriculture des petits paysans est le seul moyen de nourrir la planète. Pour calmer la faim de 800 millions de personnes – principalement dans l'hémisphère sud – il ne faut pas des multinationales globales mais bien au contraire des familles paysannes locales et de la coopération. Mais l'agriculture paysanne est mise en danger par le bradage des terres agricoles. Il y a aussi des entreprises européennes qui pratiquent le «Land grabbing». Le modèle mondial de la souveraineté alimentaire est la clé d'un approvisionnement stable, pas seulement en Suisse mais dans le Monde entier. L'élevage de bétail doit être plus fortement lié au sol. Cela nécessite des personnes prêtes à assumer des responsabilités.

Bâle, le 15 mai 2014

Urs Brändli

Président de Bio Suisse

Christian Voegeli

Coordination de la Fédération